

2017- 

Envoyé en préfecture le 29/03/2017

Reçu en préfecture le 29/03/2017

Affiché le **30 MARS 2017**

ID 084-218400562-20170323-2017\_01\_14-DE



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2017**  
**DELIBERATION N° : 2017.01.14**

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION - « SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL » 2017**

**NOMENCLATURE :** 7 – Finances / 7.5 – Subventions / 7.5.1 – Demandes de subvention

**Date de convocation :**  
16 Mars 2017

**Membres en exercice :** 27  
**Membres présents :** 21  
**Représentés :** 05  
**Non représentés :** 01

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération,



L'an deux mil dix-sept, le VINGT TROIS MARS à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est assemblé en nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Louis BISCARRAT, Maire.

**Etaient présents :** L.BISCARRAT – Maire – J.C. AILLOT – C.MAFFRE – G.CLEMENSON – A.DEL BASSO – F.PANZA – M.QUESTA – Adjoint – M. CHRETIEN – H.FAURE – C.ORTIZ – L.CHAVANY – P. RELING – A.SCIACQUA-LERIDON – PR.MARTIN – T.VERMEILLE – MC.FOLIO – L.BUFFA – S.TRIBOLET – P.BELMONTET – S.VANDEVOORDE – P.VERGER – Conseillers municipaux

**Excusés représentés :** GA.FLEURY par J.C.AILLOT – G.RATAJEZAK par P.RELING  
S.CAPPEAU-FREJABUE par H.FAURE – S.MOLINET-LECLAIRE par C.MAFFRE  
A.PERIN par G.CLEMENSON

**Excusée non représentée :** E.CRETIN-RAFFET

**Secrétaire de séance :** Hervé FAURE

**Secrétaire de séance adjointe :** Magalie LEFER – Directrice Générale des services qui ne participe pas aux débats

Par lettre circulaire du 20 Janvier 2017, M. le Préfet de Vaucluse invite les communes à lui soumettre les projets susceptibles d'être éligibles au « Soutien à l'Investissement Public Local », dispositif exceptionnel destiné à obtenir un effet significatif et local sur l'investissement local. Les projets concernés doivent connaître un démarrage en 2017.

Il est proposé de solliciter cette dotation budgétaire de l'Etat sur des projets d'investissements de la commune détaillés ci-après.

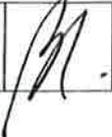
Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette demande de dotation « Soutien à l'Investissement Public Local 2017 ».

**Le Conseil Municipal,**

**ENTENDU** l'exposé de M. le Maire et le rapport présenté par M. François PANZA, Adjoint délégué aux finances,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la lettre circulaire en date du 20 Janvier 2017 de M. le Préfet relatif au Soutien à l'Investissement Public Local 2017,

2017 - 

Envoyé en préfecture le 29/03/2017  
Reçu en préfecture le 29/03/2017  
Affiché le **30 MARS 2017**  
ID : 084-218400562-20170323-2017\_01\_14-DE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
23 MARS 2017**

**N° : 2017.01.14**

**Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité :**

- 1° - **SOLLICITE** une dotation Soutien à l'Investissement Public Local 2017 auprès de l'Etat pour les investissements suivants :
  - Mise en conformité sécurité incendie et accessibilité de l'école Frédéric Mistral
  - Mise en conformité du réseau électrique et chauffage de la Maison des Jeunes et de la Culture
  - Déploiement de la fibre optique au niveau des bâtiments communaux
  - Mobilier de la nouvelle classe en prévision de l'ouverture de classe annoncée par l'Education Nationale à l'école élémentaire Frédéric Mistral
- 2° - **ADOpte** les plans de financement de ces projets détaillés sur les fiches des dossiers Soutien à l'Investissement Public Local 2017 ci-joints.
- 3° - **DECLARE** que les recettes et les dépenses seront imputées sur le budget principal 2017 et les suivants.
- 4° - **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ces dossiers.

Fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus,  
Ont signé les membres présents,  
Pour extrait conforme le 27 mars 2017,

Le Maire,  
Louis BISCARRAT



**NOTIFICATION** : le 06 / 04 / 2017 à :

- Comptabilité  
L> Donnier  
L> Sous-Préfecture de Carpentras
- DST (G. Aurel)

2017 - 

Envoyé en préfecture le 29/03/2017  
Reçu en préfecture le 29/03/2017  
Affiché le **30 MARS 2017**  
ID : 084-218400562-20170323-2017\_01\_14-DE

**ANNEXE 1 A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
23 MARS 2017**      **N° : 2017.01.14**

**FICHE DE PRESENTATION DE DOSSIER SIPL**  
*Mise en conformité sécurité incendie et accessibilité de l'école Frédéric Mistral*

- **Porteur de projet** : Mairie de Jonquières
- **Nom du projet** : Mise en conformité sécurité incendie et accessibilité de l'école Frédéric Mistral
- **Thématique (\*)** : Mise aux normes des équipements publics
- **Niveau de priorité** (1 ou 2) :
- **Situation géographique du projet** (zone urbaine, ZRR, parc...) : Zone urbaine
- **Descriptif du projet** : Le projet consiste en la mise en conformité sécurité incendie et accessibilité de l'école Frédéric Mistral
- **Coût HT (en €)** : 200 000 €
- **Plan de financement (en €)** :

- SIPL .....	160 000 €
- Autofinancement .....	40 000 €
- Etat (DETR) .....	
- Région PACA .....	
- Département .....	
<b>TOTAL</b>	<b>200 000 €</b>

- **Calendrier de réalisation** : Début des travaux : décembre 2017,  
Fin des travaux : août 2018
- Date de délibération ou lettre du maire indiquant la date de la délibération qui sollicitera la subvention et approuvera le plan de financement (à joindre à la fiche) :
- Observations : Compte tenu des délais que nous ont été donnés, nous n'avons pas pu solliciter d'autre financeurs c'est pourquoi nous demandons un financement auprès du SIPL à hauteur de 80%.

(\*) 1- rénovation thermique ; 2- transition énergétique ; 3- développement des énergies renouvelables ; 4- mise aux normes des équipements publics ; 5- développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements (crèches, aires de jeux, équipements sportifs) ; 6- réalisation d'hébergement et d'équipements publics

rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants ; 7 - développement d'infrastructures en faveur de la mobilité

2017 - BA

Envoyé en préfecture le 29/03/2017  
Reçu en préfecture le 29/03/2017  
Affiché le **30 MARS 2017**  
ID : 084-218400562-20170323-2017\_01\_14-DE

**ANNEXE 2 A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
23 MARS 2017**      **N° : 2017.01.14**

**FICHE DE PRESENTATION DE DOSSIER SIPL**  
*Mise en conformité du réseau électrique et chauffage de la  
Maison des Jeunes et de la Culture*

- **Porteur de projet** : Mairie de Jonquières
- **Nom du projet** : Mise en conformité réseau électrique et chauffage de la MJC
- **Thématique (\*)** : Mise aux normes des équipements publics
- **Niveau de priorité** (1 ou 2) :
- **Situation géographique du projet** (zone urbaine, ZRR, parc...) : Zone urbaine
- **Descriptif du projet** : Le projet consiste en la mise en conformité du réseau électrique et de chauffage du 1<sup>er</sup> étage de la MJC
- **Coût HT** (en €) : 70 000 €
- **Plan de financement** (en €) :

- SIPL .....	56 000 €
- Autofinancement .....	14 000 €
- Etat (DETR) .....	
- Région PACA .....	
- Département .....	
<b>TOTAL</b>	<b>70 000 €</b>

- **Calendrier de réalisation** : Début des travaux : septembre 2017  
Fin des travaux : décembre 2017
- Date de délibération ou lettre du maire indiquant la date de la délibération qui sollicitera la subvention et approuvera le plan de financement (**à joindre à la fiche**) :
- Observations : Compte tenu des délais que nous ont été donnés, nous n'avons pas pu solliciter d'autre financeurs c'est pourquoi nous demandons un financement auprès du SIPL à hauteur de 80%.

(\*) 1- rénovation thermique ; 2- transition énergétique ; 3- développement des énergies renouvelables ; 4- mise aux normes des équipements publics; 5- développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements (crèches, aires de jeux, équipements sportifs) ; 6- réalisation d'hébergement et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants ; 7 - développement d'infrastructures en faveur de la mobilité

2017 - 

Envoyé en préfecture le 29/03/2017  
Reçu en préfecture le 29/03/2017  
Affiché le **30 MARS 2017**  
ID : 084-218400562-20170323-2017\_01\_14-DE

**ANNEXE 3 A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
23 MARS 2017**

**N° : 2017.01.14**

**FICHE DE PRESENTATION DE DOSSIER SIPL**  
**Déploiement de la fibre optique au niveau des bâtiments communaux**

- **Porteur de projet** : Mairie de Jonquières
- **Nom du projet** : Déploiement de la fibre optique au niveau des bâtiments communaux
- **Thématique (\*)** : Déploiement numérique
- **Niveau de priorité** (1 ou 2) :
- **Situation géographique du projet** (zone urbaine, ZRR, parc...) : Zone urbaine
- **Descriptif du projet** : Le projet consiste en un déploiement de la fibre numérique entre les différents bâtiments communaux afin de mettre en adéquation les services et leur développement avec l'évolution démographique. Il est également prévu de mettre en place un point d'accueil numérique au niveau de la Mairie en prévision des nouvelles modalités de pré-demande des cartes nationales d'identité, d'un partenariat avec Pôle emploi et la CAF pour les téléprocédures demandées aux usagers.
- **Coût HT (en €)** : 50 000 €
- **Plan de financement (en €)** :

- SIPL .....	40 000 €
- Autofinancement .....	10 000 €
- Etat (DETR) .....	
- Région PACA .....	
- Département .....	
<b>TOTAL</b>	<b>50 000 €</b>
- **Calendrier de réalisation** : Début des travaux : septembre 2017  
Fin des travaux : décembre 2017
- Date de délibération ou lettre du maire indiquant la date de la délibération qui sollicitera la subvention et approuvera le plan de financement (**à joindre à la fiche**) :
- Observations : Compte tenu des délais que nous ont été donnés, nous n'avons pas pu solliciter d'autre financeurs c'est pourquoi nous demandons un financement auprès du SIPL à hauteur de 80%.

(\*) 1- rénovation thermique ; 2- transition énergétique ; 3- développement des énergies renouvelables ; 4- mise aux normes des équipements publics; 5- développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements (crèches, aires de jeux, équipements sportifs) ; 6- réalisation d'hébergement et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants ; 7 - développement d'infrastructures en faveur de la mobilité

2017 - 

Envoyé en préfecture le 29/03/2017  
Reçu en préfecture le 29/03/2017  
Affiché le **30 MARS 2017**  
ID : 084-218400562-20170323-2017\_01\_14-DE

**ANNEXE 4 A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
23 MARS 2017**      **N° : 2017.01.14**

**FICHE DE PRESENTATION DE DOSSIER SIPL**  
*Mobilier de la nouvelle classe en prévision de l'ouverture de classe annoncée  
par l'Education Nationale à l'école élémentaires F. Mistral*

- **Porteur de projet** : Mairie de Jonquières
- **Nom du projet** : Mobilier de la nouvelle classe en prévision de l'ouverture de classe annoncée par l'Education Nationale à l'école élémentaire Frédéric Mistral
- **Thématique (\*)** : réalisation d'hébergement et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- **Niveau de priorité** (1 ou 2) :
- **Situation géographique du projet** (zone urbaine, ZRR, parc...) : Zone urbaine
- **Descriptif du projet** : Le projet consiste à aménager une nouvelle classe en mobilier pour préparer et accueillir l'ouverture de classe annoncée par l'Education Nationale à compter de la rentrée scolaire 2017/2018 à l'école élémentaire Frédéric Mistral
- **Coût HT** (en €) : 10 000 €
- **Plan de financement (en €)** :

- SIPL .....	8 000 €
- Autofinancement .....	2 000 €
- Etat (DETR) .....	
- Région PACA .....	
- Département .....	
<b>TOTAL</b>	<b>10 000 €</b>

- **Calendrier de réalisation** : Début des travaux : Juin 2017
- Date de délibération ou lettre du maire indiquant la date de la délibération qui sollicitera la subvention et approuvera le plan de financement (**à joindre à la fiche**) : Conseil Municipal prévu mi mars 2017
- Observations : Compte tenu des délais que nous ont été donnés, nous n'avons pas pu solliciter d'autre financeurs c'est pourquoi nous demandons un financement auprès du SIPL à hauteur de 80%.

(\*) 1- rénovation thermique ; 2- transition énergétique ; 3- développement des énergies renouvelables ; 4- mise aux normes des équipements publics; 5- développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements (crèches, aires de jeux, équipements sportifs) ; 6- réalisation d'hébergement et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants ; 7 - développement d'infrastructures en faveur de la mobilité